

DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL 22 MARS 2018

N° 2018-03-06

L'an deux mille dix-huit, le vingt-deux mars à seize heures trente, le Bureau Syndical, régulièrement convoqué en date du douze mars deux mille dix-huit, s'est réuni en session ordinaire à Sahune, sous la Présidence d'Henriette MARTINEZ :

Délégués présents(es)

Nombre de délégués

En exercice : 27
Présents (mini 9) : 13

Nombre de voix

En exercice : 36
Présentes : 14
Exprimées par pouvoirs : 9
Total (mini 19) : 23

Quorum atteint

**1 représentante du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur
(porteur de 2 voix)**

Eliane BARREILLE

**14 représentants des communes, EPCI et villes-portes
(porteurs chacun d'1 voix)**

Marcel BAGARD, Christian BARTHEYE, Sébastien BERNARD, Philippe CAHN, Gérard COUPON, Rosy FERRIGNO, Dominique GUEYTTE, Myriam HUGUES, Valery LIOTAUD, Henriette MARTINEZ, Jean-Jacques MONPEYSSEN, Éric RICHARD, Pascale ROCHAS, Michel ROLLAND

Délégués excusés ayant donné pouvoir :

Claude AURIAS à Valery LIOTAUD, Pierre COMBES à Éric RICHARD, Marie-Pierre MONIER à Henriette MARTINEZ, Corinne MOULIN à Rosy FERRIGNO, Marlène MOURIER à Eliane BARREILLE, Christelle RUYSSCHAERT à Sébastien BERNARD.

Délégués excusés

Pierre-Yves BOCHATON, Roger DIDIER, Marc GUERIN, Gérard TENOUX.

Le quorum étant atteint, Madame Henriette MARTINEZ déclare la séance ouverte à 16 heures

Monsieur Éric RICHARD est nommé secrétaire de séance.

Objet : Convention interparc tourisme 2017-2019 entre la Région et les 8 PNR de Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur

La Présidente expose :

Les Parcs naturels régionaux de Provence-Alpes-Côte d'Azur travaillent en interparcs sur les thématiques du tourisme durable depuis 2008. La Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur soutient cette démarche avec des financements réguliers accordés pour les stratégies touristiques et la qualification des professionnels du tourisme durable. Cette collaboration en interparcs a progressivement pris de l'ampleur pour aboutir à la création de 1,7 ETP, dont un poste (1ETP) basé au Parc des Alpilles et 1 poste (0.7ETP) basé au Parc du Luberon.

La collaboration entre la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur et ses 8 Parcs naturels régionaux a été reconduite en octobre 2017 pour deux années. Elle repose sur 2 conventions : une première, déjà signée, lie la Région et les 2 Parcs porteurs (Alpilles et Luberon) des 2 postes mutualisés (1,7 ETP) et, une seconde, entre la Région et l'ensemble des 8 Parcs. Cette dernière précise les modalités administratives, techniques et financières du partenariat entre les Parcs naturels régionaux de Provence-Alpes-Côte d'Azur pour la mise en œuvre du programme d'actions intitulé

« Développement d'une offre touristique Parc naturel régional en Provence-Alpes-Côte d'Azur ».

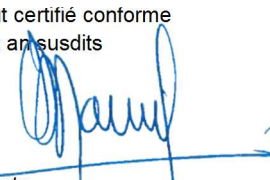
Cette convention a pour objet :

- ◆ De reconnaître la nécessité de poursuivre et de consolider la dynamique mutualisée d'animation et de coordination du réseau interparcs tourisme en lien avec la Région et les autres partenaires afin de répondre aux enjeux et aux priorités définis par la nouvelle politique régionale en faveur des Parcs naturels régionaux d'une part et le plan de croissance de l'économie touristique d'autre part ;
- ◆ D'affirmer la volonté de l'ensemble des Parcs et de la Région de structurer, qualifier, valoriser l'offre touristique interparcs autour de filières en cohérence avec les valeurs des Parcs naturels régionaux ;
- ◆ De faire des territoires de Parcs des destinations reconnues en matière de tourisme durable et en particulier d'écotourisme et de tourisme de nature.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Bureau Syndical

- **Approuve** la convention « Développement d'une offre touristique Parc naturel régional en région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur » entre la Région et les 8 Parcs naturels régionaux, son programme d'actions et son plan de financement pour 2 ans (2017-2019)
- **Autorise** la Présidente à signer la convention et tout document nécessaire à la mise en application de la présente décision.

Pour extrait certifié conforme
Aux jour et an susdits


La Présidente
Henriette MARTINEZ